



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
23 mai 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 7 b) de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région

Asie-Pacifique: Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

Projet de rapport

Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

1. La Commission était saisie du résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/68/21) et du résumé de l'étude sur le thème de la soixante-huitième session (E/ESCAP/68/22).
2. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole: Arménie; Australie; Bangladesh; Brunei Darussalam; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Hong Kong (Chine); Îles Salomon; Inde; Indonésie; Japon; Kazakhstan; Malaisie; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République islamique d'Iran; République populaire démocratique de Corée; Samoa; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Tonga; Tuvalu; Vanuatu; Viet Nam.
3. La Commission a noté que, comme le montrait l'Étude, le ralentissement économique mondial menaçait le rythme du progrès économique dans la région. En particulier, la forte dépendance envers les exportations à destination des économies développées avait rendu de nombreux pays de la région vulnérables aux chocs externes. La poursuite de la crise de l'endettement dans la zone euro et la reprise languissante aux États-Unis d'Amérique créaient donc de sérieuses difficultés pour beaucoup d'économies d'Asie et du Pacifique.
4. La Commission a constaté que, malgré le ralentissement de 2011, la région dans son ensemble restait un pôle de stabilité et avait été le principal moteur de la reprise économique dans le monde. La région restait aussi un pôle de croissance pour les autres régions en développement. La Commission a noté que la part de la région dans le produit intérieur brut (PIB) mondial dépassait 30 % et qu'elle serait supérieure à 50 % à l'échéance de 2050.

5. La Commission a observé que les prix au consommateur subissaient les conséquences de l'enchérissement des prix des produits de base, particulièrement des vivres et de l'énergie. Ces augmentations causaient de sérieux problèmes à la région d'Asie et du Pacifique et risquaient d'entraver la reprise de l'économie mondiale. Les conditions d'existence des pauvres en étaient profondément affectées puisqu'ils devaient consacrer une plus forte proportion de leur revenu à l'alimentation.

6. La Commission a relevé que les courants de capitaux instables étaient aussi un problème majeur pour la région. Une plus grande coordination des politiques macroéconomiques était nécessaire pour régler en commun les difficultés provoquées par la hausse des prix des produits de base et l'instabilité accrue des courants de capitaux à destination de la région. La Commission a noté avec préoccupation l'effet de la montée du protectionnisme sur la circulation des biens, des capitaux, des services, de la technologie et de la main-d'œuvre.

7. La Commission a mis en relief le besoin d'évaluer et de renforcer la résistance des économies de la région aux chocs économiques externes. Elle a été informée que plusieurs pays avaient adopté des mesures monétaires et budgétaires accommodantes pour contrebalancer le ralentissement économique.

8. La Commission a relevé que la prospérité devrait être partagée par l'ensemble de la société par l'adoption de politiques qui encouragent la croissance dans l'équité. Elle a reconnu que la région d'Asie et du Pacifique continuait d'abriter près des deux tiers des pauvres du monde entier et que les disparités étaient évidentes entre les campagnes et les villes, entre les différents groupes sociaux et ethniques et entre les régions à l'intérieur des pays.

9. Elle a constaté que l'aggravation de l'inégalité des revenus ajoutée à l'inégalité sociale amenuisait les bienfaits de la croissance. La région souffrait aussi de la création d'un nombre insuffisant d'emplois dans le secteur formel tandis que le chômage et l'emploi précaire des jeunes restaient dangereusement élevés, autant d'indications qu'il fallait resserrer le couplage entre la croissance du PIB et la croissance de l'emploi.

10. La Commission a invité à réaliser la croissance inclusive en créant les possibilités appropriées et en instaurant un environnement favorable. La réduction de la pauvreté devrait être un élément intégral du développement humain. Les programmes de protection sociale pourraient aider à lutter contre les inégalités de revenu. Il fallait porter une attention spéciale aux catégories vulnérables dans les sociétés, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités ethniques et les habitants des zones éloignées. La Commission jugeait important d'établir des synergies entre les secteurs public et privé pour chercher à réduire la pauvreté. Elle a relevé que l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur participation aux activités économiques étaient essentielles pour la réduction des inégalités de revenus et des inégalités sociales. La Commission a noté aussi les problèmes et les possibilités de développement inclusif qui étaient apparus à l'issue de conflits internes.

11. La délégation japonaise a informé la Commission qu'elle était disposée à faire partager ses expériences à l'occasion du prochain examen régional de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Elle a rappelé que le Japon considérait les questions concernant le handicap comme des questions prioritaires comme en témoignait sa présence parmi les coauteurs d'un projet de résolution sur une nouvelle décennie Asie-Pacifique pour les handicapés qui était

soumis à la Commission et la contribution apportée par le Japon à l'établissement du cadre d'action stratégique pour la nouvelle décennie.

12. La Commission a été informée que de nombreux États membres avaient incorporé les objectifs du Millénaire pour le développement dans leur plan de développement. Elle a constaté, cependant, que beaucoup de pays, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement rencontraient toujours des difficultés pour avancer davantage en direction des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a donc prié instamment la communauté internationale de donner la priorité à la satisfaction de leurs besoins spéciaux. Elle a demandé au secrétariat de continuer à aider les pays pour accélérer leur progression dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

13. La Commission a souligné que l'intégration économique régionale était essentielle pour préserver le dynamisme, réagir aux vulnérabilités et aux risques communs et promouvoir le développement inclusif et durable dans la région. Elle a félicité le secrétariat qui cherchait sans relâche à mettre la dynamique de l'intégration régionale au service du développement. Elle a accueilli favorablement les propositions de renforcer l'intégration régionale qui figuraient dans l'étude thématique, y compris la convocation en 2013 d'une conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale.

14. La Commission a noté que l'intégration régionale devrait non seulement permettre aux pays d'avoir une croissance plus rapide mais aussi réduire les disparités entre eux. Elle a noté également que, pour prévenir un creusement des déséquilibres commerciaux, les politiques d'intégration économique régionale devaient tenir compte des différences de niveau de développement. Elle a invité les partenaires de développement et les organismes multilatéraux à intensifier leur appui pour aider les pays les moins avancés à redresser les situations sociales et économiques défavorables.

15. La Commission a reconnu que le commerce et l'investissement étaient d'importants moteurs de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté et jouaient un rôle central dans le renforcement de l'intégration économique régionale. Sans dénier que le système commercial multilatéral réglementé était le meilleur cadre pour la libéralisation des échanges commerciaux, la Commission a relevé que l'extension de la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement pouvait réduire la dépendance envers les exportations à destination des économies occidentales développées. À ce propos, elle a estimé que les accords commerciaux régionaux pouvaient fonctionner comme des éléments intégrants du système commercial multilatéral.

16. La Commission a observé que l'élargissement de la coopération commerciale régionale devrait aller dans le sens d'une consolidation et d'une harmonisation des règles contenues dans les arrangements commerciaux en vigueur et que cette consolidation était une bonne base pour une intégration régionale approfondie. Une délégation a demandé au secrétariat d'effectuer une étude de faisabilité sur un accord commercial multilatéral pour la région Asie-Pacifique ; une autre a demandé d'étudier la création d'une zone de libre-échange en Asie de l'Est. Une troisième délégation a souhaité un accord commercial régional à l'échelle du Pacifique Sud, qui soit inclusif et durable.

17. Pour de nombreux pays, les cadres de coopération sous-régionaux constituaient les éléments combinables d'une intégration plus vaste et plus forte à l'échelon régional. Ces cadres de coopération favorisaient une meilleure gestion des ressources et un partage des ressources pour remédier aux contraintes de plus en plus présentes dans ce domaine ; ils aidaient les pays à gérer les vulnérabilités communes aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et ils favorisaient une croissance économique soutenue. La Commission a noté que le Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN et l'Association de coopération économique en Asie du Sud donnaient l'exemple de cadres de coopération sous-régionaux efficaces. La Commission a observé que l'établissement de liens étroits avec les autres organisations et institutions régionales et sous-régionales, notamment la Communauté des États indépendants, l'Organisation de coopération de Shanghai et la Communauté économique eurasiennne, était important pour le développement durable et inclusif en Asie et dans le Pacifique. La délégation indienne a mentionné les travaux de la CESAP pour la création du bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Elle a informé la Commission que le Gouvernement indien était résolu à faciliter les activités du Bureau et à fournir une aide financière directe.

18. La Commission a souhaité un renforcement de la facilitation du commerce pour améliorer la connectivité régionale. Elle a été informée des initiatives engagées par divers États membres dans ce domaine, notamment pour la création d'un système de guichet unique.

19. La Commission a été informée de l'accession du Samoa à l'Organisation mondiale du commerce¹ et du processus d'accession de la Fédération de Russie et de Vanuatu.

20. La Commission a pris note de l'importance de la coopération financière régionale pour l'implantation de solides fondements macroéconomiques. Cette coopération pourrait servir d'amortisseur en cas de grand choc financier. La Commission a relevé que la croissance économique nécessitait un financement approprié du commerce. Elle a demandé que l'Organisation mondiale du commerce et les banques de développement régionales augmentent leur aide à cet égard.

21. La Commission a invité les pays membres à coopérer en procurant une aide appropriée au commerce pour renforcer les capacités de l'offre dans les pays ayant des besoins dans ce domaine et pour faire en sorte que les pays en développement puissent participer aux chaînes de valeurs régionales. Elle a reconnu le rôle que jouent l'entrepreneuriat, la recherche-développement, l'innovation et le transfert de technologie pour stimuler la production et le renforcement des capacités d'offre ; elle a mentionné le besoin d'une assistance technique dans ce domaine.

22. La Commission a relevé l'importance du secteur privé pour créer la croissance. Elle a noté en particulier le poids des petites et moyennes entreprises qui opéraient comme des filets de sécurité sociale ; elle a demandé d'apporter un soutien actif à ce secteur.

23. La délégation du Myanmar a informé la Commission de son programme de réforme politique et économique. Elle a indiqué que de nets progrès avaient été faits pour encourager le commerce et l'investissement. Afin de maintenir l'élan et de renforcer les capacités d'offre, la délégation a demandé au secrétariat de fournir une

¹ Le 18 mai 2012, le Samoa est devenu le 155e membre de l'OMC.

assistance technique dans des domaines comme le développement des petites et moyennes entreprises et le transfert de technologie.

24. La Commission a remercié le secrétariat pour l'action menée pour promouvoir la connectivité des transports dans la région, à travers notamment les activités liées à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique. Elle a souligné que l'efficacité des réseaux serait renforcée par le développement des transports intermodaux, grâce notamment aux ports secs et aux activités logistiques. À cet égard, la Commission a appuyé les efforts du secrétariat pour la mise au point d'un accord intergouvernemental sur les ports secs et a pris note de l'offre de la Fédération de Russie de continuer à soutenir le sous-programme de la CESAP sur les transports, qui prévoyait notamment la mise au point de cet accord. À ce propos, la Commission a noté que l'Inde avait désigné 34 ports secs d'importance internationale pour être inclus dans l'accord intergouvernemental sur les ports secs.

25. La Commission a été informée de l'action des États membres pour développer les liaisons de transport interpays à l'appui des schémas directeurs régionaux ou sous-régionaux. À cet égard, elle a noté que le Bangladesh s'employait à développer ses infrastructures de transport afin de faciliter le transit par le Bangladesh, alors que *le Plan global sur la connectivité de l'ASEAN* constituait pour la Thaïlande un cadre pour la mise en œuvre de projets visant à améliorer la connectivité avec la Chine, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, et elle a pris note du fait que l'Indonésie envisageait d'investir 400 milliards de dollars dans le développement de six couloirs de croissance au titre d'un vaste plan national couvrant la période allant de 2015 à 2025.

26. La Commission a noté que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait invité tous les États membres à participer à la Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendrait à Téhéran du 11 au 14 novembre 2012.

27. La Commission a été informée que les États membres collaboraient avec des banques de développement et des organismes donateurs pour financer les améliorations apportées à l'efficacité des transports. À ce propos, elle a noté que les financements étaient indispensables pour soutenir le développement des infrastructures et qu'ils demeuraient un grand problème pour de nombreux pays membres. La Commission a noté qu'il existait de nombreuses possibilités quant à l'accès au financement du développement des infrastructures, y compris celles offertes par le secteur privé. À cet égard, elle prenait bonne note des efforts accrus des États membres pour mettre en œuvre des partenariats public-privé et des initiatives tendant à faciliter la participation du secteur privé, notamment dans le domaine législatif. La Commission a noté que les partenariats public-privé étaient pour beaucoup de pays membres un mécanisme de financement nouveau et a prié le secrétariat de faciliter le partage d'expérience et d'expertise entre les pays. La Commission a pris note des recommandations de l'atelier CESAP sur les partenariats public-privé pour le développement, organisé en janvier 2012 à Yangon (Myanmar), qui appelaient notamment à s'attaquer à toute une série de difficultés et d'obstacles auxquels se heurtait la mise en place de partenariats public-privé et à mettre au point un cadre politique portant sur certains aspects particuliers des partenariats public-privé.

28. La Commission a noté que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) constituait un Forum mondial important en vue de mettre la planète sur la voie d'un développement plus durable. À ce propos, plusieurs

délégations ont souligné la nécessité de passer à une économie verte, d'une plus grande efficacité en ressources, et d'atteindre ainsi une croissance de meilleure qualité. Il fallait également des stratégies de développement tenant pleinement compte des dimensions sociale, économique et écologique du développement durable.

29. La Commission a noté que la Conférence Rio+20 serait l'occasion d'accomplir des progrès sur des questions clefs du développement social, telles que le renforcement des systèmes de protection sociale et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle a affirmé la nécessité de trouver un équilibre entre les piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Elle a estimé que l'inégalité et la vulnérabilité constituaient des défis persistants sur la voie du développement durable. Plusieurs délégations ont noté l'effet positif du développement des ressources humaines sur le développement durable.

30. La Commission s'est félicitée de la création par le Secrétaire général du Groupe de haut niveau sur le programme pour le développement post-2015. Elle estimait que les Objectifs du Millénaire pour le développement seraient encore pertinents après 2015 et que la pauvreté extrême et la faim demeureraient sans doute une réalité. Elle a noté que le programme pour le développement au-delà de 2015 devrait tenir compte des enseignements et des réalisations liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des résultats de la Conférence Rio+20. Des objectifs de développement durable devraient être fixés comme suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015, en réaffirmant les Objectifs du Millénaire axés sur les personnes et la nécessité de poursuivre les efforts pour éliminer la pauvreté et régler les problèmes environnementaux de façon holistique.

31. De nombreuses délégations étaient d'avis que les changements climatiques, pour ce qui étaient des catastrophes naturelles et des nécessaires mesures d'adaptation et d'atténuation, posaient de grands défis aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et tendaient à compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, du fait de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles. Une délégation a souligné la nécessité d'inclure la question des changements climatiques dans toute discussion sur l'intégration régionale. La Commission a noté que la Conférence internationale des pays montagneux sur le changement climatique, tenue à Katmandou les 5 et 6 avril 2012, s'était penchée sur la question de l'accroissement des fontes de glacier et des risques accrus liés à ce phénomène.

32. La Commission a souligné la nécessité a) d'un flux régulier de financement pour l'adaptation et l'atténuation, b) d'un accès à des technologies propres, à faible intensité de carbone et peu coûteuses, et c) de débouchés commerciaux accrus. Plusieurs délégations ont estimé que le renforcement de l'intégration régionale rendrait cela possible, et deux délégations ont attiré l'attention sur le succès des pratiques Sud-Sud de développement et de transfert de technologies.

33. Plusieurs délégations ont pris note du rôle central du secteur énergétique dans la promotion de l'intégration régionale. La connectivité énergétique régionale pourrait servir de tampon contre les pénuries d'énergie, et offrir une possibilité d'accroissement des échanges intrarégionaux et de prospérité partagée. Le rôle des liaisons de transport, notamment ferroviaires, dans l'augmentation des débouchés commerciaux dans le secteur énergétique a également été souligné.

34. La délégation du Kazakhstan a noté que les ressources en eau avaient pour la région une importance stratégique et était d'avis que la CESAP pourrait jouer un rôle de catalyseur pour l'application de la résolution 65/154 de l'Assemblée générale proclamant 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

35. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les liens réciproques entre la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et la sécurité énergétique. À ce sujet, la Commission a estimé que les politiques dans chacun de ces domaines devraient tenir compte des deux autres domaines et que la coopération régionale et mondiale devrait être renforcée pour faire face à ces questions. La Commission a noté la nécessité de mieux gérer les ressources en eau et en terres afin de trouver l'équilibre entre l'offre d'aliments, d'aliments pour bétail et de biocarburants d'une part, et le développement durable d'autre part. Elle a également noté qu'une mesure clef pour éradiquer la pauvreté consisterait à améliorer l'accès aux services de base, tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement.

36. La Commission a pris note des réussites enregistrées et des pratiques optimales suivies dans le domaine de l'environnement. Les sujets traités étaient les suivants: a) le développement vert; b) une société écologique et à même de préserver ses ressources; c) l'augmentation de la part des carburants non fossiles dans la répartition des sources d'énergie consommées au niveau national; d) l'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures propres à réduire les émissions de CO₂; e) l'ajustement des subventions en vue de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les déchets et d'améliorer l'efficacité des ressources, et l'action en faveur de la réduction de la pauvreté; f) le commerce et les échanges d'énergie électrique; g) la planification intégrée des ressources énergétiques et des ressources en eau; h) l'action visant à contrer les incidences du changement climatique à l'aide de plans de développement vert.

37. La Commission a aussi constaté que le Programme de coopération de Singapour avait fourni un appui pour le développement des capacités dans les domaines de l'environnement et de la planification urbaine aux pays en développement de la région, et avait établi un partenariat avec le secrétariat pour offrir un appui au développement analogue au Myanmar en 2012. À cet égard, de nombreux pays ont souligné la nécessité de maintenir l'assistance du secrétariat pour le développement des capacités dans le but de formuler des politiques pour une saine gestion des ressources naturelles ainsi que des politiques de croissance verte/d'économie verte.

38. La Commission a relevé que les technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC), s'étaient révélées propices à l'innovation et étaient un moteur de croissance à forte intensité de connaissances dans la région, ce qui pouvait permettre d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

39. La Commission a noté que le fossé numérique et les écarts de connectivité étaient particulièrement préoccupants pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement du Pacifique et que ces deux problèmes requerraient une réforme des réglementations en vue de promouvoir la compétitivité et les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et la réalisation de l'objectif d'un accès universel. Tout en notant que diverses initiatives étaient en cours, en particulier les diverses contributions que les États membres faisaient au *Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN*, la Commission a prié le

secrétariat de centrer davantage son attention sur les questions de connectivité aux TIC tant au niveau intrarégional qu'interrégional.

40. La Commission a été informée que les problèmes majeurs auxquels la région était confrontée étaient notamment l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles. À cet égard, elle a noté que les grandes catastrophes ayant frappé récemment la région, comme le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le séisme de 2008 au Sichuan (Chine) et les séismes de 2011 en Nouvelle-Zélande et au Japon, mettaient en évidence l'importance des travaux relatifs à la gestion et à la prévention des catastrophes. Elle a encore relevé que les catastrophes provoquées par des phénomènes naturels, y compris les catastrophes fréquentes mais de faible intensité, entravaient le développement socioéconomique et perturbaient gravement le commerce, les investissements et les chaînes de valeur.

41. La Commission a constaté que de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, étaient très vulnérables face aux catastrophes et étaient touchés de manière disproportionnée par celles-ci, et risquaient de voir s'inverser les progrès durement acquis par leurs efforts de développement du fait que des ressources devaient être réaffectées aux activités de reconstruction. Elle a précisé que les pays devaient améliorer leurs capacités pour pouvoir faire face aux catastrophes et renforcer leur résilience. À cet égard, une délégation a souligné l'importance des processus mis en place et de la coopération menée au niveau intergouvernemental visant la prévention, la préparation et la reconstruction après catastrophe.

42. La Commission a constaté que des États membres prenaient part à des activités de coopération Sud-Sud concernant la prévention des catastrophes et la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Elle a noté avec satisfaction que certains États membres avaient aidé d'autres pays en développement à réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes et à développer leurs capacités dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, et avaient fourni des secours et une aide à des pays frappés par des catastrophes. Notant les perturbations intervenues dans les chaînes d'approvisionnement aux niveaux régional et mondial à la suite du séisme et du tsunami au Japon et des inondations en Asie du Sud-Est, elle était d'avis que l'intégration et la croissance économiques régionales ne pouvaient pas être assurées si l'on ne s'attachait pas à traiter les vulnérabilités et risques communs.

43. Le représentant du Japon, tout en exprimant sa gratitude à la communauté internationale pour l'assistance généreuse qu'elle avait apportée à la suite des graves séisme et tsunami ayant frappé l'est du Japon, a informé la Commission que le Japon prendrait des mesures pour faire partager ses données d'expériences et les enseignements tirés des diverses mesures de prévention et de réduction des risques qui avaient permis d'atténuer les dégâts. Le Japon jouerait un rôle moteur dans l'action visant à placer au centre des préoccupations la réduction des risques de catastrophe et d'établir une société résiliente, et il travaillerait en coopération avec la CESAP pour ce faire.

44. En soulignant l'importance du développement des capacités et de l'inclusion sociale aux fins du développement durable, la délégation japonaise a exprimé son appréciation pour le rôle joué par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique dans la formation statistique et a fait part de la nécessité de collecter et d'utiliser des données ventilées par groupe social pour la planification des politiques officielles. La délégation du Myanmar s'est félicitée du rôle joué par la CESAP dans le

développement des capacités statistiques dans son pays et de l'assistance qu'elle fournissait pour le recensement de la population prévu en 2014. Des délégations ont précisé que l'existence de lacunes dans les statistiques restaient un problème pour l'élaboration des politiques et continuait d'entraver la formulation de politiques efficaces. Une délégation a aussi informé la Commission que son pays avait adopté une stratégie nationale pour le développement des statistiques propre à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

45. La Commission a noté que les petits États insulaires en développement restaient confrontés à des chocs environnementaux et économiques en raison de leurs problèmes particuliers (isolement, petite taille et population peu nombreuse), qui se traduisaient par des coûts de production, de transport et de prestation de services plus élevés. Elle a prié le secrétariat d'œuvrer en coopération avec les organisations régionales et les partenaires du développement pour améliorer les infrastructures de transport dans le Pacifique, s'agissant en particulier des transports maritimes et aériens. Elle a encore noté que les États insulaires en développement du Pacifique étaient exposés aux catastrophes naturelles. Celles-ci avaient un impact considérable sur les ressources budgétaires de ces pays, qui se répercutait sur les acquis du développement du fait de la réaffectation de ressources pour les travaux de reconstruction.

46. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont souligné que l'expression « économie verte » s'entendait comme visant à préserver les précieuses ressources en diminution de l'océan. Pour nombre de ces pays, la voie de l'économie verte supposait de parvenir à une croissance verte, qui garantirait la protection d'une riche biodiversité importante pour le monde entier. L'Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire était un instrument utile pour aider les pays insulaires du Pacifique à s'engager sur la voie du développement durable.

47. La Commission a reconnu l'importance des transports maritimes interinsulaires pour les économies des pays insulaires en développement du Pacifique. À ce propos, elle a pris note des efforts engagés par un État membre pour développer les installations portuaires nationales et internationales, avec l'aide du Japon, de la Banque asiatique de développement et d'autres bailleurs de fonds. Une délégation a prié le secrétariat d'aider davantage les pays insulaires en développement dans le domaine des transports maritimes interinsulaires.

48. La Commission a relevé la situation particulière et en évolution constante des petits États insulaires en développement et, à ce propos, a rappelé que des mesures concrètes devraient être prises à la Conférence Rio +20 pour soutenir ces pays dans leurs efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques. Une délégation a appelé les pays développés à honorer leurs nombreuses promesses d'action face aux conséquences des changements climatiques et de la hausse du niveau de la mer, et d'appuyer les objectifs du développement durable afin d'obtenir des résultats significatifs à la Conférence Rio +20 et au-delà.

49. La Commission a recommandé de faciliter l'accès aux marchés en exemptant de droits et de contingents les produits des pays les moins avancés. S'agissant du commerce, elle était d'avis que les investissements directs étrangers en faveur de ces pays pouvaient être un moyen de remédier à leur manque de compétences.

50. Une délégation a informé la Commission des initiatives entreprises par son pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La Commission a constaté cependant que la récurrence des crises économiques et financières mondiales compromettrait gravement les efforts de ce pays et continuait de menacer les acquis du développement. Une autre délégation a fait savoir que son pays était préoccupé par le fait que l'Organisation des Nations Unies l'ait jugé apte à quitter la catégorie des pays les moins avancés sur la base de l'Indice de vulnérabilité économique, alors que ce critère, selon lui, ne devrait pas lui être automatiquement appliqué compte tenu de sa très grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

51. La Commission a reconnu que les pays de la région se trouvaient à des stades différents de progrès économique et institutionnel et de développement humain et social. Elle a fait observer à ce propos que le processus d'intégration régional devrait non seulement permettre à chacun des pays membres d'avoir une croissance plus rapide, mais aussi de réduire les disparités entre eux. Elle était d'avis que les pays économiquement développés et les organismes multilatéraux de financement devraient jouer un rôle de soutien plus important en fournissant une assistance qui permette aux pays à bas revenu, en particulier les pays fragiles et vulnérables, à surmonter leur situation socioéconomique défavorable.

52. La Commission a félicité le secrétariat pour la grande qualité de ses travaux analytiques sur les défis posés à la région, qui avaient donné lieu à la publication de documents très complets, l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2012² et l'étude thématique de 2012 intitulée « Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique »³.

² *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2012*, publication des Nations Unies, n° de vente E.12.II.F.9.

³ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century*, ST/ESCAP/2629.